

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

M.R.C. DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de **Saint-François-de-l'Île-d'Orléans**, tenue à la salle du conseil, située au local 216 du centre le Sillon, 3491, chemin Royal, le lundi 6 mai 2019 à 20 h, sous la présidence de **Madame Lina Labbé, mairesse**.

Sont présents :

- Maude Nadeau, conseillère siège numéro 1 ;
- Lauréanne Dion, conseillère siège numéro 2 ;
- Patrick Morin, conseiller siège numéro 3
- Gaston Beaucage, conseiller siège numéro 4 ;
- Dominique Labbé, conseiller siège numéro 5 ;
- Murielle Lemelin, conseillère siège numéro 6.

Secrétaire d'assemblée : Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal du 8 avril 2019 ;
4. Suivi du procès-verbal ;
5. Correspondance ;
6. Adoption des dépenses et autorisation du paiement des comptes ;
7. Demande d'aide financière
 - a. Cocktail-bénéfice - Défis Challenge Île d'Orléans ;
 - b. Municipalité de Saint-Laurent - Fête nationale 2019 ;
 - c. École de l'Île d'Orléans - Inauguration cour d'école Saint-Laurent;
8. Dépôt des rapports : financiers et de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 ;
9. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 183 800 \$ qui sera réalisé le 13 mai 2019;
10. Résolution - Emprunt réseau d'égout 13 mai 2019 ;
11. Résolution - Octroi contrat pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques individuelles ;
12. Résolution - Adoption du schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC de l'Île d'Orléans ;
13. Résolution - Création d'un comité chargé d'élaborer un drapeau officiel pour la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ;
14. Résolution - Inscription au colloque sur la sécurité civile 2019 ;

15. Varia
 - a. M.R.C. ;
 - b. Rapports des activités des élus ;
16. Période de questions ;
17. Clôture de la séance.

Item 1 Ouverture de la séance

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

019-039

Item 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sur proposition de Patrick Morin avec l'appui de Maude Nadeau.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

019-040

Item 3 Adoption du procès-verbal du 8 avril 2019

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2019 est adopté sur proposition de Lauréanne Dion avec l'appui de Patrick Morin.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 4 Suivi des procès-verbaux

Item 5 Correspondance

019-041

Item 6 Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes

Attendu que le directeur général/secrétaire-trésorier a informé les membres du Conseil municipal sur l'état des dépenses effectuées et sur la liste des comptes à payer ;

Attendu que ces informations couvrent la période depuis la séance du 8 avril 2019 jusqu'à la séance prévue en juin 2019 ;

Attendu que la gestion des finances municipales est soumise aux règles établies par le règlement numéro 07-059 ;

En conséquence,

Sur proposition de Gaston Beaucage avec l'appui de Maude Nadeau,

Il est résolu

Que les dépenses effectuées pour la somme de 54 097,87 \$ soient acceptées ;

Que le paiement des comptes pour la somme de 214 163,94 \$ soit autorisé ;

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier

Item 7 Demande d'aide financière

019-042

a) Cocktail-bénéfice - Défis Challenge Île d'Orléans

Sur proposition de Murielle Lemelin avec l'appui de Lauréanne Dion il est résolu que soit autorisé l'achat de 1 carte pour le cocktail-bénéfice du Défi Challenge Île d'Orléans, d'une valeur de 135 \$.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

019-043

b) Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans - Fête nationale 2019

Sur proposition de Murielle Lemelin avec l'appui de Dominique Labbé il est résolu de verser la somme de 200 \$ à la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans comme contribution à l'organisation de la Fête nationale 2019.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

019-044

c) École de l'Île d'Orléans - Inauguration cour d'école Saint-Laurent

Sur proposition de Gaston Beaucage avec l'appui de Patrick Morin il est résolu de verser la somme de 50 \$ à l'école de l'Île-d'Orléans comme contribution à l'organisation de l'inauguration de la cour d'école le 6 juin 2019.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

019-045

Item 8 **Dépôt des rapports : financiers et de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018**

Sur proposition de Maude Nadeau, avec l'appui de Gaston Beaucage, il est résolu que le Conseil municipal accepte le dépôt des rapports financiers et de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

019-046

Item 9 **Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 183 800 \$ qui sera réalisé le 13 mai 2019**

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans souhaite emprunter par billets pour un montant total de 183 800 \$ qui sera réalisé le 13 mai 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
010-083	183 800 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

Attendu que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D- 7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 010-083, la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence,

Sur proposition de Patrick Morin avec l'appui de Gaston Beaucage,

Il est résolu

Que le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 13 mai 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 mai et le 13 novembre de chaque année;

3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	9 600 \$	
2021.	9 900 \$	
2022.	10 300 \$	
2023.	10 600 \$	
2024.	11 000 \$	(à payer en 2024)
2024.	132 400 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 010-083 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 mai 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

019-047

Item 10 **Résolution - Emprunt réseau d'égout 13 mai 2019**

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	6 mai 2019	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	13 mai 2019
Montant :	183 800 \$		

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 mai 2019, au montant de 183 800 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C- 19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C- 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

9 600 \$	2,300 00 %	2020
9 900 \$	2,350 00 %	2021
10 300 \$	2,400 00 %	2022
10 600 \$	2,600 00 %	2023
143 400 \$	2,750 00 %	2024

Prix : 98,010 00

Coût réel : 3,197 41 %

2 - CAISSE DESJARDINS DE L'Île-d'Orléans

9 600 \$	3,670 00 %	2020
9 900 \$	3,670 00 %	2021
10 300 \$	3,670 00 %	2022
10 600 \$	3,670 00 %	2023
143 400 \$	3,670 00 %	2024

Prix : 100,000 00

Coût réel : 3,670 00 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

En conséquence,

Sur proposition de Gaston Beaucage avec l'appui de Dominique Labbé,

Il est résolu

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 13 mai 2019 au montant de 183 800 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 010-083. Ces billets sont émis au prix de

98,010 00 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

019-048

Item 11 **Résolution - Octroi contrat pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques individuelles**

Attendu que le contrat pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques individuelles antérieur est venu à échéance le 30 avril 2019 ;

Attendu que pour continuer d'offrir les services de : vidange, transport et disposition des boues de fosses septiques individuelles la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans doit octroyer un nouveau contrat ;

Attendu que le règlement numéro 019-156 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans permet l'octroi de ce contrat selon la formule de gré à gré ;

En conséquence,

Sur proposition de Patrick Morin avec l'appui de Lauréanne Dion,

Il est résolu

Que le contrat pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques soit octroyé à Sani-Orléans pour la somme de 34 347,05 plus taxes ;

Que dans les 30 jours de la présente un contrat soit signé et que Madame Lina Labbé, mairesse et Monsieur Marco Langlois directeur général/secrétaire-trésorier soient autorisé à le signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, après vérifications des différents registres gouvernementaux autorisant l'entreprise à contracter avec une municipalité et à la réception de l'avis de la CNESST et de tous les documents d'assurances tel que spécifié au devis technique.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

019-049

Item 12 **Résolution - Adoption du schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC de l'Île d'Orléans**

Attendu qu'un schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé a été déposé par Madame Linda Lemelin, coordonnatrice SSI à la MRC de l'Île d'Orléans ;

Attendu que la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie est une exigence du ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP) ;

Attendu que chacune des municipalités de l'Île d'Orléans doit adopter le schéma révisé et émettre au avis favorable au dépôt auprès du MSP ;

Attendu que chacune des municipalités de l'Île d'Orléans doit adopter le plan de mise en œuvre du schéma révisé ;

En conséquence,

Sur proposition de Gaston Beaucage, avec l'appui de Maude Nadeau

Il est résolu

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans adopte le schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC de l'Île d'Orléans ;

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans adopte le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC de l'Île d'Orléans ;

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans émet un avis favorable au dépôt du schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC de l'Île d'Orléans auprès du MSP.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

019-050

Item 13 **Résolution - Création d'un comité chargé d'élaborer un drapeau officiel pour la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans**

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a adopté des armoiries officielles depuis de nombreuses années ;

Attendu que le conseil municipal désire travailler à l'ajout d'un drapeau officiel pour la Municipalité ;

Attendu que la création d'un drapeau officiel doit respecter les règles héraldiques courantes ;

En conséquence,

Sur proposition de Lauréanne Dion, avec l'appui de Patrick Morin

Il est résolu

Que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans crée un comité chargé de préparer un projet de drapeau officiel ;

Que le comité devra également déterminer un moyen d'impliquer les citoyens de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans dans ce projet ;

Que le rapport du comité sera soumis au conseil pour adoption lors d'une séance ultérieure;

Que ce comité sera composé de Monsieur Gaston Beaucage, conseiller au siège numéro 4, de Monsieur Pierre Pruneau résident de la Municipalité et de Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

019-051

Item 14 **Résolution - Inscription au colloque sur la sécurité civile 2019**

Sur proposition de Gaston Beaucage, avec l'appui de Murielle Lemelin, il est résolu d'autoriser l'inscription de Madame Lauréanne Dion, conseillère au siège numéro 2 et Monsieur Marco Langlois, directeur général, au colloque sur la sécurité civile 2019 qui se tiendra à Québec les; 1^{er} et 2 octobre 2019 au centre des congrès de Québec au coût de 350 \$ chacun.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 11 **Varia**

- a) M.R.C. ;
- b) Rapports des activités des élus ;

Item 12 **Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 8 h 25 et se termine à 8 h 26 pour un total de 1 minute.

Item 13 **Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de la séance il est 8 h 26.

* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.

Présidente

Lina Labbé

Mairesse

Secrétaire d'assemblée

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier